

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

14 mars 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

28 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Procurations :

Mme Annic DESSAUX à M. Jacques TERRIAL, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à Mme Hélène AUBRY, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES.

Excusé :

M. Luc HITLER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2024-022</b>	<b>Création emplois permanents</b>
-------------------	------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il convient, suite à obtention de concours par des agents actuellement en poste, de créer deux emplois permanents, en raison des missions suivantes :

- Assistante de Direction
- Assistante administrative au service finances

Il convient également, suite au succès de la mise en œuvre de la production de cartes nationales d'identité et de passeports, de renforcer l'équipe du pôle chargé des accueils en créant un emploi permanent :

- Assistante administrative en charge du traitement des cartes d'identité et des passeports

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose donc au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- un emploi permanent d'assistante de Direction relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>,
- un emploi permanent d'assistance administrative au sein du pôle finances relevant de la catégorie B et du grade de rédacteur, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>,

- un emploi permanent d'assistante administrative au sein du pôle assemblées/affaires générales/proximité, relevant de la catégorie C, et du grade d'adjoint administratif, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17,30/35<sup>ème</sup>.

Les emplois du grade de rédacteur doivent être pourvus par des fonctionnaires.

Concernant l'emploi d'assistante administrative en charge du traitement des cartes d'identité et des passeports, Monsieur le Maire demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que :

- Les fonctions relèvent de missions administratives,
- Le niveau de recrutement correspond au diplôme d'un baccalauréat +2,
- Le niveau de rémunération est basé sur la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de créer trois emplois permanents,
- de modifier le tableau des effectifs 2024, adopté le 15 décembre 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET